



Prélèvement bancaire sans autorisation

Par **Peanut**, le 13/01/2012 à 12:56

Bonjour,

Ma banque (la Banque Postale) a honoré 2 prélèvements sur mon compte en faveur de Canal +. Or, je n'ai jamais signé ni renvoyé ces demandes de prélèvements car il s'agissait d'un abonnement "forcé" de la part de Canal+ qui a récupéré mes coordonnées bancaires à mon insu auprès de Free chez qui je suis abonnée.

Après réclamation, ma banque m'a recredité les sommes correspondantes, mais refuse de reconnaître qu'elle a commis une faute en acceptant des demandes de prélèvements non signées .. J'avais demandé un geste commercial (gratuité des frais bancaires en 2011) pour réparer cette erreur et compenser le temps que j'ai perdu à faire des courriers, téléphoner dans tous les sens pour qu'on me rende mes sous. . Le médiateur non plus ne veut rien savoir. Pour lui, J'ai donné mes coordonnées bancaires à Free, donc j'accepte implicitement les prélèvements présentés par un tiers, pas besoin de signature .. Par un tiers qui s'appelle Free certes, mais certainement pas par Canal + à qui je n'ai jamais donné mes infos !!

Existe-t-il un texte qui montre que ma banque n'aurait pas dû accepter une demande de prélèvement non signée et qu'elle a commis une faute et que je suis donc fondée à demander réparation ??

Merci

Par **pat76**, le 13/01/2012 à 16:10

Bonjour

Vous pourriez peut être envoyer une lettre recommandée à FREE en lui indiquant que vos coordonnées bancaires n'avaient pas à être données à une autre société que celle de FREE

et qu'en agissant de la sorte (transmission à CANAL +) FREE vous a portez préjudice et que pour se fait vous seriez en droit de lui réclamer des dommages et intérêts devant un tribunal.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **Peanut**, le 13/01/2012 à 17:09

Merci pour votre réponse

J'ai effectivement écrit à Free pour râler. Après avoir du insister face à un 1er refus, ils ont admis leur faute et m'ont offert 2 mois d'abonnement gratuit. *

Donc ça c'est réglé.

Mais j'estime néanmoins que ma banque a bel et bien commis une faute également et l'attitude du médiateur de la Banque Postale qui me prend pour une imbécile en faisant celui qui ne comprend pas où est le pb me pousse à ne pas lâcher l'affaire. J'ai horreur qu'on me prenne pour une c----.

Par **Marion2**, le 13/01/2012 à 17:25

Bonjour,

Il est certain que la Banque est en faute !

Elle n'avait pas à payer deux prélèvements pour lesquels elle n'avait aucune autorisation du titulaire du compte.